

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2303

28 septembre 2011

SOMMAIRE

2M Management S.A.	110521	C&S Holding S.A.	110526
Aberdeen European Balanced Property Fund	110521	C&S Holding S.A.	110525
Aberdeen European Shopping Property Fund	110522	Decolef Lux. s.à r.l.	110539
Advisory Technology Ressources S.A. ...	110523	Dory 1 (NFR) S.à r.l.	110539
Agilent Technologies Luxco S.à r.l.	110522	DTU Sàrl	110544
Ampus S.A.	110523	Eyeview Investments S.A.	110498
Ampus S.A.	110523	H7 Sàrl	110523
Aricent Holdings Luxembourg	110522	LDK Solar Europe Holding S.A.	110540
Assya Capital Investment S.C.A., SICAV-FIS	110522	Mars Propco 26 S.à r.l.	110510
Audico International S.A.	110523	Mars Propco 27 S.à r.l.	110527
Bodden Holding S.à r.l.	110521	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR	110498
Broadcasting Center Europe S.A.	110525	PHM Holdco 7 S.à r.l.	110498
Brownstone Holdings S. à r.l.	110525	PHM Holdco 7 S.à r.l.	110506
Canam Group INC., Luxembourg Branch	110526	Picea Investment S.A.	110506
Cepheum S.A.	110526	Plalux S.A.	110506
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	110526	QCNS Cruise Europe S.A.	110507
C.H.P. International S.A.	110525	Real Estate Investor Fund 1 S.à r.l.	110507
Christine de Monbel S.A.	110527	Ristretto Group S.à r.l.	110507
Christinvest S.A.	110537	SoftExpress S.A.	110543
COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A.	110538	Tatami Company S.A.	110508
COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A.	110538	Tatami Company S.A.	110508
COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A.	110538	The Genesis Emerging Markets Investment Company	110508
Computer Resources International (Luxembourg) S.A.	110538	The New Century Fund	110508
Computer Resources International (Luxembourg) S.A.	110538	Tousaciers S.A.	110543
CPI Kildare S.à r.l.	110539	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	110509
		TRG International S.A.	110509
		Urbe Aero SA	110509
		Vetrelli S.A.	110509
		Waterland Lux II S.à r.l.	110510
		Waterland Lux I S.à r.l.	110509
		XTØ International S.A.	110510

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 134.995.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 22 juillet 2011 a adopté la résolution suivante:

1. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers. à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011111381/14.

(110126405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

PHM Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111383/10.

(110125940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Eyevew Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 162.361.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

VETTOR CORPORATION, a company duly incorporated and existing under the laws of Belize, having its registered office at 7 Craig Street, Belize City, Belize, duly registered with the Belize authority under number 71.689.

Hereby represented by Mrs Sabrina Lepomme, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the firm name of "EYEVIEW INVESTMENTS S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be

provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire and run any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company can perform any importation and exportation transactions, wholesale and retail trade, all commercial, technical, financial, security or real estate transaction connected directly or indirectly to the above mentioned activity with a view to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), divided into one thousand (100) registered shares without nominal value, each fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 3 P.M., and for the first time in /2013.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2012.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the one hundred (100) shares as follows:

1. VETTOR CORPORATION	100 shares
Total:	100 shares

All these shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred Euro (€ 1.200,-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and has unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Has been appointed as Director of the Company for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

Mr. Pierre Goffinet, born on 15 September 1971 in Bastogne (Belgium) professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Has been appointed as statutory auditor: Stratego International S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45 163.

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular law in connection with its activity; the party must be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and towards any third party.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the, present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze juillet

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

VETTOR CORPORATION, une société dûment constituée et existant selon les lois de Belize, ayant son siège social au 7, Craig Street, Belize City, Belize, immatriculée auprès des autorités de Belize sous le numéro 71 689.

Etant représentée par Madame Sabrina Lepomme, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «EYEVIEW INVESTMENTS S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition et l'exploitation de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, exploitation et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations d'import-export, le commerce de gros et de détail, ainsi que toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,-€), divisé en cent (100) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet

et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparant³ préqualifiée déclare souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

1. VETTOR CORPORATION	100 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents Euro (1.200,-€).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017, Monsieur Pierre Goffinet, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes Stratego International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45 163.

Le notaire soussigné a informé la comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32514. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104152/424.

(110119958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PHM Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111384/10.

(110125941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Picea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.858.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 22 -24, Rives de Clausen, L - 2165 Luxembourg;

- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH -1009 Pully;

- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111385/17.

(110126171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Plalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 58.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2011.

Pour: PLALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011111386/15.

(110126081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 juin 2011

Démission de Monsieur Marc Ambrosien en tant que président du Conseil d'Administration, et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Pascal Euvrard en remplacement de Monsieur Marc Ambrosien, en tant que président du Conseil d'Administration, et ce, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pascal Euvrard en tant qu'Administrateur-Délégué de la société pour une durée d'une année. Monsieur Pascal Euvrard, demeurant à 21 Beauséjour, CH - 1762 Givisiez Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011111388/18.

(110126056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.759.308,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT.

Référence de publication: 2011111390/12.

(110125949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Real Estate Investor Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.323.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 1 S.à r.l.

Jacopo ROSSI

Gérant

Référence de publication: 2011111391/12.

(110125942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Tatami Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 59.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2011.

Pour: TATAMI COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011111397/15.

(110126076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Tatami Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 59.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2011.

Pour: TATAMI COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011111398/15.

(110126078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

The Genesis Emerging Markets Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.160.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2011, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'The Genesis Emerging Markets Investment Company' ont reconduit les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

Mr. Richard Goddard, Mr. Martyn Ryan, Mr. John Christopher Wilcockson;

élu Mr. Alberto La Rocca, demeurant 116, Corso di Porta Romana, 20122 Milano, Italie, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012;

et renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011111400/18.

(110126390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

The New Century Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.235.

Le Rapport Annuel révisé au 31 décembre 2010 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011111401/13.

(110125973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.175.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011111402/12.

(110125943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

TRG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.364.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111403/10.

(110125994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Urbe Aero SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111404/9.

(110125934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.987.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111405/10.

(110125991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Waterland Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011111406/13.

(110125954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Waterland Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011111407/13.

(110125953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

XTØ International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.716.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} juillet 2011

En conformité avec l'article 3 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 84 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le * 2008.

Pour extrait sincère et conforme

XTO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111408/17.

(110126470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.322.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of the month of may,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register ("RCS") under number B 122122, being the sole member of Mars Propco 26 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the RCS under number B 122322, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 24 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 110 of 3 February 2007. The articles of association of the Company were last amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 29 December 2009 published in the Memorial under number 438 of 1 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The sole item on the agenda of the present decision is the following:

Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy for the present decision and confirmation that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions.

The sole member having approved the above took the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company in the following form:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Propco 26 S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one million five hundred and four thousand and seventy-five Euro (€ 1,504,075) represented by sixty thousand one hundred and sixty-three (60,163) shares with a nominal value of twenty five (€25) Euro each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.1 (a) If during a Qualified Participation the shareholder holding the majority of shares (the "Majority Shareholder") proposes by means of a binding offer to sell the entire legal and beneficial interest in all shares held by it (the "Majority Participation") on a bona fide arm's length sale to one or more third party purchasers who are neither directly nor indirectly affiliated to the Qualified Shareholders (the "Third Party Purchaser") then the Majority Shareholder shall notify the shareholders holding a minority of shares (the "Minority Shareholders") in writing of such intended transfer, not less than twenty (20) business days prior to the date on which such sale is proposed to be made, requiring the Minority Shareholders to sell all (but not some only) of their shares to the Third Party Purchaser on the same terms as apply to the purchase of the shares held by the Majority Shareholder (the "Drag Along Notice") provided that as to the largest

extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Drag Along Notice in accordance with this Article 6.1.(a), the Minority Shareholders will be required to sell, as applicable, their shares in accordance with the Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the same time as the sale of the Majority Participation.

(b) If the Majority Participation is disposed of (or otherwise transferred) pursuant to a Reserved Document (if any), including as a result of an enforcement of any security interest thereunder (if any), to one or more third party purchasers (the "Specific Circumstance Third Party Purchaser"), any person entitled (i) to dispose of (or otherwise transfer) or (ii) to cause the disposal or transfer of the Majority Participation, pursuant to a Reserved Document (if any) (the "Entitled Person") shall be entitled to notify the Minority Shareholders in writing of such transfer, at the latest within twenty (20) business days following the date of such transfer, requiring the Minority Shareholders to sell (or otherwise transfer) all (but not some only) of their shares to the Specific Circumstance Third Party Purchaser on the commercial terms as apply to the transfer of the Majority Participation (the "Specific Circumstance Drag Along Notice") provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Specific Circumstance Drag Along Notice in accordance with this Article 6.2(b), the Minority Shareholders will be required to sell (or otherwise transfer), as applicable, their shares in accordance with the Specific Circumstance Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale or transfer of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale or transfer of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the time as any Entitled Person may request in the Specific Circumstance Drag Along Notice.

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.2 Subject to the provisions of Article 7.5, the managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Meetings of the board of managers shall be held or initiated (as the case may be) from Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days] at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency (down to twelve (12) hours), in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.4 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers will be identified with respect to the class they belong.

7.5 Upon and during a Qualified Participation and at the same time Mars is a shareholder of the Company, the board of managers shall be composed of up to three (3) managers, consisting of one (1) class A manager and one (1) or two (2) class B managers.

One (1) class A manager and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by the Qualified Shareholders (such managers herein referred to as "Qualified Managers") and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by Mars (the "Mars Manager").

Mars and the Qualified Shareholders may waive for such period of time as they may determine, their respective right to propose candidates for board elections as provided for herein (in part or in full). In the event Mars or the Qualified Shareholders (as the case may be) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall promptly upon receipt of such notice proceed to convening a general meeting of shareholders for the election of such board member and/or the re-composition of the board of managers.

In the event the Qualified Shareholders or Mars do not provide for candidates as provided for herein within ten (10) days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event that the Qualified Shareholders and Mars waive or are deemed to have waived their respective

proposition rights the general meeting of shareholders may freely choose the board members, subject to the right of the Qualified Shareholders and Mars to terminate the respective waiver.

The Qualified Shareholders shall have the right to request the removal of a Qualified Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Qualified Manager(s) may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of the Qualified Shareholders.

Mars shall have the right to request the removal of the Mars Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Mars Manager may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of Mars.

7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at a meeting, provided that if a Mars Manager has been appointed, such Mars Manager shall be present or represented at the meeting of the board of managers, except where the meeting has to be reconvened for the sole reason that such Mars Manager is not presented or represented and such reconvened meeting has been duly called in accordance with applicable law and the present Articles of Incorporation with the same agenda.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.8 The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be held in Luxembourg and be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law and subject to Article 11 (Reserved Matters) below, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Reserved Matters. Upon and during a Qualified Participation, each of the reserved matters set out below (the "Reserved Matters") requires the prior written consent of the shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company or by way of shareholders resolution in accordance with Article 10 of the present Articles of Incorporation by shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company. Such Reserved Matters shall be the following:

- the sale of shares in the Company other than in accordance with Article 6.2 of the Articles of Incorporation or as provided for in an Arrangement (if any) or the sale of claims under a shareholder debt instrument as provided for in an Arrangement (if any), if in connection with such sale of shares or claims Mars is to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that it owns the shares sold by it;
- the granting of any security interest or encumbrance over any of the real estate owned directly or indirectly by the Company with the exception of any security interest or encumbrance to be granted in order to secure any financing of the acquisition of the real estate owned directly or indirectly by the Company or of the shares of the Company by a future purchaser or any security interest granted under a Reserved Document (if any);
- transactions of the Company which are performed outside the ordinary course of business of the Company;
- changes or amendments to the Articles of Incorporation of the Company;
- the issuance of shares of the Company, the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any securities into shares of the Company and any other measure of the Company which could result in a dilution of the economic interest of one of the shareholders or could in any other way change the relative participations of the shareholders in the Company;
- the incurrence by the Company of any financial indebtedness other than financial indebtedness or any granting of loans or issue of debt instruments incurred under or in connection with a Reserved Document (if any);
- any amendment to a Reserved Document (if any) to the extent such amendment is specifically listed in an Arrangement (if any).

Art. 12. Accounting Year. The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Arminius Moat	Means Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139 532
Arminius Peel	Means Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B141.904
Arrangement	Means any shareholder agreement or arrangement to which the Qualified Shareholders and Mars are a party with respect to the Company (if any)
Articles of Incorporation	Means the articles of incorporation of the Company as amended or restated from time to time.
Mars	Means Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.122
Qualified Participation	Means the holding by the Qualified Shareholders in the Company of an aggregate of at least seventy-five (75) percent of the issued share capital in the Company.
Qualified Shareholders	Means Arminius Peel and Arminius Moat or any of them, and any of their successors as a result of any transfer, enforcement or other disposal of the shares pursuant to a Reserved Document (if any)
Reserved Document	Means any document (if any) which may be defined as Finance Document in any Arrangement (if any)

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.”

The sole member confirms that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 122122, étant l'associé unique de Mars Propco 26 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B 122322, constituée par acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 110 du 3 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 438 du 1 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le seul point de l'ordre du jour de la présente décision est le suivant:

Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente décision et confirmation que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mars Propco 26 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent quatre mille soixante-quinze Euros (€1.504.075) divisé en soixante mille cent soixante-trois (60.163) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25). Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales.

6.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

6.2 (a) Si au cours d'une Participation Qualifiée, l'associé qui détient la majorité des parts sociales (l'«Associé Majoritaire») propose, au moyen d'une offre irrévocable, de vendre l'intégralité des intérêts juridiques et bénéficiaires dans toutes les parts sociales qu'il détient (la «Participation Majoritaire») lors d'une vente de bonne foi conclue dans des conditions normales à un ou plusieurs tiers acquéreurs qui ne sont ni directement ni indirectement affiliés aux Associés Qualifiés (le «Tiers Acquéreur»), l'Associé Majoritaire devra alors notifier le transfert envisagé par écrit aux autres associés détenant une minorité des parts sociales (les «Associés Minoritaires») pas moins de vingt (20) jours ouvrables avant la date à laquelle la vente est proposée demandant aux Associés Minoritaires de vendre toutes (et non seulement une partie) de leurs parts sociales au Tiers Acquéreur selon les mêmes termes qui s'appliquent à l'acquisition des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire (la «Notice de Drag Along») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception d'une Notice de Drag Along conformément au présent Article 6.1(a), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre, le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along et respecter les obligations découlant de cette notice, pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au même moment que la vente de la Participation Majoritaire.

(b) Si la Participation Majoritaire est cédée (ou transférée de toute autre manière) en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant), y compris en raison d'une levée d'une sûreté couverte par ledit Document Réservé (le cas échéant), à un ou plusieurs tiers acquéreurs (le «Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques») toute personne autorisée (i) à céder (ou transférer de toute autre manière) ou (ii) à faire céder ou transférer une Participation Majoritaire en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant) (la «Personne Autorisée») sera autorisée à notifier ce transfert aux Associés Minoritaires par écrit au plus tard vingt (20) jours ouvrables suivant la date de ce transfert demandant aux Associés Minoritaires de vendre (ou de transférer de toute autre manière) toutes (et non seulement une partie) leurs parts sociales au Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques selon des termes commerciaux identiques à ceux qui s'appliquent au transfert de la Participation Majoritaire (la «Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception de la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques conformément au présent Article 6.2 (b), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre (ou céder de toute autre manière), le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques et remplir les obligations découlant de cette notice pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente ou le transfert des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au moment que toute Personne Autorisée peut exiger dans la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques.

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 7.5, les gérants sont nommés et révoqué par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

7.3 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues ou initiées (le cas échéant) à partir du Luxembourg.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins cinq (5) jours à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence (délai rapporté à douze (12) heures), auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

7.4 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.5 Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée et au moment où Mars est un associé de la Société, le conseil de gérance sera composé d'un maximum de trois (3) membres consistant en un (1) gérant de classe A et un (1) ou deux (2) gérants de classe B.

Un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés Qualifiés (ces gérants étant désignés ci-après les « Gérants Qualifiés ») et un (1) gérant de classe B sera nommé à partir d'une liste de candidats proposée par Mars (le «Gérant Mars»).

Mars et les Associés Qualifiés peuvent renoncer pendant un délai qu'ils pourront déterminer à leur droit respectif de nommer des candidats au conseil tel que prévu dans les présents statuts (en partie ou en intégralité). Dans le cas où Mars ou les Associés Qualifiés (selon le cas) décident de mettre fin à cette renonciation et le notifient par écrit à la Société, la Société devra, sans délai à compter de la réception de cette notice, convoquer une assemblée générale des associés pour élire les membres du conseil et/ou recomposer le conseil de gérance.

Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars ne fournissent pas une liste de candidats tel que prévu dans les présents statuts dans les dix (10) jours suivant que demande leur en a été faite par la Société, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars renoncent ou sont censés avoir renoncé à leurs droits respectifs de proposer des candidats, l'assemblée générale des associés peut librement choisir les membres du conseil, sous réserve du droit des Associés Qualifiés et de Mars de mettre fin à leur renonciation respective.

Les Associés Qualifiés ont le droit de demander la révocation d'un Gérant Qualifié (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le(s) Gérant(s) Qualifié(s) ne peut(peuvent) toutefois pas être révoqués par l'assemblée générale des associés sans l'approbation des Associés Qualifiés.

Mars a le droit de demander la révocation du Gérant Mars (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le Gérant Mars ne peut toutefois pas être révoqué par l'assemblée générale des associés sans l'approbation de Mars.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion, étant entendu que si un Gérant Mars a été nommé, ce Gérant Mars sera présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance, sauf lorsque la réunion a été reconvoquée pour la seule raison que ce Gérant Mars n'est pas présent ou représenté et que cette réunion reconvoquée a été dûment convoquée conformément à la loi applicable et aux présents Statuts avec le même ordre du jour.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

7.7 Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.8 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Matières Réservées. Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée, chacune des matières réservées indiquées ci-dessous (les « Matières Réservées ») requiert l'approbation écrite préalable des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société ou par voie d'une résolution des associés conformément à l'Article 10 des présents Statuts par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société. Ces Matières Réservées sont les suivantes:

- la vente des parts sociales de la Société autrement qu'en vertu de l'Article 6.2 des Statuts ou tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou la vente de créances en vertu d'un instrument représentatif de dettes des associés tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) si, en relation avec cette vente de parts sociales ou de créances, Mars doit encourir ou remplir des responsabilités ou obligations autres qu'en vertu d'une représentation et garantie (representation and warranty) qu'il détient les parts sociales qu'il doit vendre;

- l'octroi d'une sûreté ou d'un gage sur un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société, à l'exception d'une sûreté ou d'un gage devant être octroyé en vue de garantir le financement d'une acquisition d'un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société ou de parts sociales de la Société par un acquéreur potentiel ou toute sûreté octroyée en vertu d'un Document Réserve (le cas échéant);

- des transactions de la Société réalisées en dehors du cours normal des affaires de la Société;

- tout changement apporté aux Statuts de la Société;

- l'émission de parts sociales de la Société, la création d'une option ou d'un droit de souscrire, acquérir ou convertir des valeurs mobilières en parts sociales de la Société et toute autre mesure de la Société qui pourrait résulter en une dilution de l'intérêt économique d'un des associés ou qui pourrait de toute autre manière modifier les participations correspondantes des associés dans la Société;

- un endettement de la Société autre qu'un endettement ou octroi de prêts ou émission d'instruments représentatifs de dettes encouru en vertu de ou en relation avec un Document Réserve (le cas échéant);
- toute modification apportée à un Document Réserve (le cas échéant) tel que prévu et dans la mesure cette modification est spécifiquement permise par un Arrangement (le cas échéant).

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 Décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 16. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 17. Définitions.

Arminius Moat	Signifie Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 532
Arminius Peel	Signifie Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 904
Arrangement	Signifie tout pacte ou arrangement d'associés auquel les Associés Qualifiés et Mars sont parties en relation avec la Société (le cas échéant)
Statuts	Signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre
Mars	Signifie Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-2222 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 122
Participation Qualifiée	Signifie la détention par les Associés Majoritaires dans la Société d'un total de soixante-quinze pour cent (75%) au moins du capital social émis dans la Société
Associés Qualifiés	Signifie Arminius Peel et Arminius Moat ou l'un d'entre eux et l'un de leurs successeurs à la suite d'un transfert, d'une main-levée ou tout autre transfert de parts sociales en vertu d'un Document Réserve (le cas échéant)
Document Réserve	Signifie tout document (le cas échéant) qui pourrait être défini comme un Document de Financement dans tout Arrangement (le cas échéant)

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

L'associé unique confirme que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23016. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104332/604.

(110119040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

2M Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111409/10.

(110126035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2011.

Pour ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011111410/18.

(110127042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Bodden Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.404.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Bodden Holding S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2011111422/14.

(110127114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Aberdeen European Shopping Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.914.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2011.

Pour ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011111411/18.

(110127029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.081.217.515,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.905.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Agilent Technologies Luxco S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011111412/15.

(110127079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111413/10.

(110127066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Assya Capital Investment S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.871.

*Extrait des résolutions prises par Assya Capital Luxembourg,
agissant en qualité de Gérant de la Société*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 46, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Alex Brumat

Référence de publication: 2011111414/15.

(110126875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

A.T.R. S.A., Advisory Technology Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 92.153.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111418/10.

(110126931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Ampus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.486.

Avec effet au 28 juillet 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société AMPUS SA., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B0079486.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} Août 2011.

Référence de publication: 2011111419/10.

(110126935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Ampus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.486.

Il résulte de lettres adressées à la société AMPUS S.A. en date du 28 Juillet 2011 que Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg et Monsieur Pedro GONCALVES demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Riccardo MORALDI demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 28 Juillet 2011 que SER.COM S.à.r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011111420/16.

(110126938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Audico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 60.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011111421/10.

(110127265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

H7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 42, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 152.034.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Robert RISCH, demeurant à L-5670 Altwies, 11, rue du Dr. Julien Berger, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé et de gérant unique dans la société ci-après désignée.
- 2) Madame Patricia Maria MARQUES DE OLIVEIRA, demeurant à L-1642 Luxembourg, 4, rue Edouard Grenier, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé suite à la cession de parts ci-après mentionnée.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités déclarent être les seuls associés dans la société à responsabilité limitée dénommée "H7 SARL" avec siège social à L-5670 Altwies, 11, rue du Dr. Julien Berger, plus amplement spécifiée ci-après.

La société est constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 877 du 28 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.034.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (Eur 125.-) chacune.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social également suite à la cession de parts ci-après spécifiée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés préqualifiés déclarent et constatent que:

Madame Patricia Maria MARQUES DE OLIVEIRA, née le 15 janvier 1978 à Azurem/Guimaraes (Portugal), demeurant à L-1642 Luxembourg, 4, rue Edouard Grenier ès-qualité qu'elle agit, déclare que Monsieur Robert RISCH, demeurant à L-5670 Altwies, 11, rue du Dr. Julien Berger, lui a cédé quarante-cinq (45) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "H7 SARL", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2011, enregistré à Luxembourg AC le 01 juillet 2011, LAC/2011/29786.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000.-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Patricia Maria MARQUES DE OLIVEIRA prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants agissant en leurs qualités d'associés, respectivement de gérant unique, déclarent accepter ladite cession.

Suite à cette cession de parts la répartition des parts sociales sera la suivante:

- 1) Monsieur Robert RISCH, demeurant à L-5670 Altwies, 11, rue du Dr. Julien Berger, 55 parts sociales.
- 2) Madame Patricia Maria MARQUES DE OLIVEIRA, demeurant à L-1642 Luxembourg, 4, rue Edouard Grenier, 45 parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5670 Altwies, 11, rue du Dr. Julien Berger à L-1251 Luxembourg, 42, Avenue du Bois, de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.”

Troisième résolution

Les associés décident de nommer gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Patricia Maria MARQUES DE OLIVEIRA, née le 15 janvier 1978 à Azurem/Guimaraes (Portugal), demeurant à L-1642 Luxembourg, 4, rue Edouard Grenier.

La société est actuellement gérée par deux gérants pour une durée indéterminée soit:

1) Monsieur Robert RISCH, né le 6 août 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5670 Altwies, 11, rue du Dr. Julien Berger, en tant que gérant technique.

2) Madame Patricia Maria MARQUES DE OLIVEIRA, née le 15 janvier 1978 à Azurem/Guimaraes (Portugal), demeurant à L-1642 Luxembourg, 4, rue Edouard Grenier, en tant que gérante administrative.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Risch, P.M. Marques De Oliveira, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110091/67.

(110125364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Brownstone Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.212.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Brownstone Holdings S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2011111423/14.

(110127118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111424/12.

(110127375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

C.H.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 113.416.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111425/10.

(110127518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

C&S Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.753.

Avec effet au 28 juillet 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société C&S HOLDING S.A. société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 0061753

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Août 2011.

Référence de publication: 2011111426/10.

(110126962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

C&S Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.753.

Il résulte de lettres adressées à la société C&S HOLDING S.A. en date du 28 Juillet 2011 que Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg et Monsieur Riccardo MORALDI demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Pedro GONCALVES demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie L-1510 ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 28 Juillet 2011 que GLOBAL TRUST ADVISORS SA a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011111427/15.

(110126972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Canam Group INC., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.424.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère (Canam Group Inc., siège social: 11535, 1^{ère} Avenue, Saint-Georges (Quebec) G5Y 7H5) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111428/13.

(110127014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.017.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111429/14.

(110127463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Cepheum S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.604.

Die Ergebnisse der Gesellschaft CEPHEUM S.A., gegründet vor Notar Me Francis KESSELER in Esch/Alzette am 8. Mai 2009, für das am 31.12.2010 endende Geschäftsjahr, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für die Gesellschaft

Christian Müller

Référence de publication: 2011111430/13.

(110127159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Christine de Monbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 121.312.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111431/10.

(110126948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register ("RCS") under number B 122.122, being the sole member of Mars Propco 27 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the RCS under number B 122.323, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 24 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 101 of 2 February 2007. The articles of association of the Company were last amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 29 December 2009 published in the Memorial under number 450 of 2 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The sole item on the agenda of the present decision is the following:

"Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy for the present decision and confirmation that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions."

The sole member having approved the above took the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company in the following form:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Propco 27 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eleven million one hundred and ten thousand and six hundred Euro (€ 11,110,600) represented by four hundred and forty-four thousand four hundred and twenty-four (444,424) shares with a nominal value of twenty five (€ 25) Euro each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.1 (a) If during a Qualified Participation the shareholder holding the majority of shares (the "Majority Shareholder") proposes by means of a binding offer to sell the entire legal and beneficial interest in all shares held by it (the "Majority Participation") on a bona fide arm's length sale to one or more third party purchasers who are neither directly nor indirectly affiliated to the Qualified Shareholders (the "Third Party Purchaser") then the Majority Shareholder shall notify the shareholders holding a minority of shares (the "Minority Shareholders") in writing of such intended transfer, not less than twenty (20) business days prior to the date on which such sale is proposed to be made, requiring the Minority Shareholders to sell all (but not some only) of their shares to the Third Party Purchaser on the same terms as apply to the purchase of the shares held by the Majority Shareholder (the "Drag Along Notice") provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Drag Along Notice in accordance with this Article 6.1.(a), the Minority Shareholders will be required to sell, as applicable, their shares in accordance with the Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the same time as the sale of the Majority Participation.

(b) If the Majority Participation is disposed of (or otherwise transferred) pursuant to a Reserved Document (if any), including as a result of an enforcement of any security interest thereunder (if any), to one or more third party purchasers (the "Specific Circumstance Third Party Purchaser"), any person entitled (i) to dispose of (or otherwise transfer) or (ii) to cause the disposal or transfer of the Majority Participation, pursuant to a Reserved Document (if any) (the "Entitled Person") shall be entitled to notify the Minority Shareholders in writing of such transfer, at the latest within twenty (20) business days following the date of such transfer, requiring the Minority Shareholders to sell (or otherwise transfer) all (but not some only) of their shares to the Specific Circumstance Third Party Purchaser on the commercial terms as apply to the transfer of the Majority Participation (the "Specific Circumstance Drag Along Notice") provided that as to the largest extent permitted by law, Mars shall not be required to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that Mars owns the shares to be sold by it.

Upon receipt of a Specific Circumstance Drag Along Notice in accordance with this Article 6.2(b), the Minority Shareholders will be required to sell (or otherwise transfer), as applicable, their shares in accordance with the Specific Circumstance Drag Along Notice and to comply with the obligations assumed by virtue of such notice, provided, however, that the contemplated sale or transfer of shares does not violate any Reserved Document (if any). The sale or transfer of the Minority Shareholders' shares shall be completed at the time as any Entitled Person may request in the Specific Circumstance Drag Along Notice.

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.2 Subject to the provisions of Article 7.5, the managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no

term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Meetings of the board of managers shall be held or initiated (as the case may be) from Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency (down to twelve (12) hours), in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.4 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers will be identified with respect to the class they belong.

7.5 Upon and during a Qualified Participation and at the same time Mars is a shareholder of the Company, the board of managers shall be composed of up to three (3) managers, consisting of one (1) class A manager and one (1) or two (2) class B managers.

One (1) class A manager and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by the Qualified Shareholders (such managers herein referred to as "Qualified Managers") and one (1) class B manager shall be appointed from candidates proposed by Mars (the "Mars Manager").

Mars and the Qualified Shareholders may waive for such period of time as they may determine, their respective right to propose candidates for board elections as provided for herein (in part or in full). In the event Mars or the Qualified Shareholders (as the case may be) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall promptly upon receipt of such notice proceed to convening a general meeting of shareholders for the election of such board member and/or the re-composition of the board of managers.

In the event the Qualified Shareholders or Mars do not provide for candidates as provided for herein within ten (10) days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event that the Qualified Shareholders and Mars waive or are deemed to have waived their respective proposition rights the general meeting of shareholders may freely choose the board members, subject to the right of the Qualified Shareholders and Mars to terminate the respective waiver.

The Qualified Shareholders shall have the right to request the removal of a Qualified Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Qualified Manager(s) may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of the Qualified Shareholders.

Mars shall have the right to request the removal of the Mars Manager (if any) by decision of the general meeting of shareholders, the Mars Manager may however not be removed by the general meeting of shareholders without the approval of Mars.

7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at a meeting, provided that if a Mars Manager has been appointed, such Mars Manager shall be present or represented at the meeting of the board of managers, except where the meeting has to be reconvened for the sole reason that such Mars Manager is not presented or represented and such reconvened meeting has been duly called in accordance with applicable law and the present Articles of Incorporation with the same agenda.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.8 The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom

such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be held in Luxembourg and be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law and subject to Article 11 (Reserved Matters) below, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Reserved Matters. Upon and during a Qualified Participation, each of the reserved matters set out below (the "Reserved Matters") requires the prior written consent of the shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company or by way of shareholders resolution in accordance with Article 10 of the present Articles of Incorporation by shareholders representing one hundred (100) per cent of the issued share capital of the Company. Such Reserved Matters shall be the following:

- the sale of shares in the Company other than in accordance with Article 6.2 of the Articles of Incorporation or as provided for in an Arrangement (if any) or the sale of claims under a shareholder debt instrument as provided for in an

Arrangement (if any), if in connection with such sale of shares or claims Mars is to incur or assume any liabilities or obligations other than under a representation and warranty that it owns the shares sold by it;

- the granting of any security interest or encumbrance over any of the real estate owned directly or indirectly by the Company with the exception of any security interest or encumbrance to be granted in order to secure any financing of the acquisition of the real estate owned directly or indirectly by the Company or of the shares of the Company by a future purchaser or any security interest granted under a Reserved Document (if any);

- transactions of the Company which are performed outside the ordinary course of business of the Company;

- changes or amendments to the Articles of Incorporation of the Company;

- the issuance of shares of the Company, the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any securities into shares of the Company and any other measure of the Company which could result in a dilution of the economic interest of one of the shareholders or could in any other way change the relative participations of the shareholders in the Company;

- the incurrence by the Company of any financial indebtedness other than financial indebtedness or any granting of loans or issue of debt instruments incurred under or in connection with a Reserved Document (if any);

- any amendment to a Reserved Document (if any) to the extent such amendment is specifically listed in an Arrangement (if any).

Art. 12. Accounting Year. The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Arminius Moat	Means Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.532
Arminius Peel	Means Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.904
Arrangement	Means any shareholder agreement or arrangement to which the Qualified Shareholders and Mars are a party with respect to the Company (if any)
Articles of Incorporation	Means the articles of incorporation of the Company as amended or restated from time to time
Mars	Means Mars Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.122
Qualified Participation	Means the holding by the Qualified Shareholders in the Company of an aggregate of at least seventy-five (75) percent of the issued share capital in the Company

Qualified Shareholders	Means Arminius Peel and Arminius Moat or any of them, and any of their successors as a result of any transfer, enforcement or other disposal of the shares pursuant to a Reserved Document (if any)
Reserved Document	Means any document (if any) which may be defined as Finance Document in any Arrangement (if any)

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.”

The sole member confirms that all corporate resolutions of the Company taken prior to the amendment and restatement of the articles of association as set out herein, shall remain in full force and effect and shall not be amended, rescinded or otherwise affected by the present resolutions and in particular without limitation the changes relating to the board composition and decision powers and restrictions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 122.122, étant l'associé unique de Mars Propco 27 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B 122.323, constituée par acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 101 du 2 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 450 du 2 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le seul point de l'ordre du jour de la présente décision est le suivant:

«Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente décision et confirmation que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.»

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mars Propco 27 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions cent dix mille six cent Euros (€ 11.110.600) divisé en quatre cent quarante-quatre mille quatre cent vingt-quatre (444.424) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25). Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales.

6.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

6.2 (a) Si au cours d'une Participation Qualifiée, l'associé qui détient la majorité des parts sociales (l'«Associé Majoritaire») propose, au moyen d'une offre irrévocable, de vendre l'intégralité des intérêts juridiques et bénéficiaires dans toutes les parts sociales qu'il détient (la «Participation Majoritaire») lors d'une vente de bonne foi conclue dans des conditions normales à un ou plusieurs tiers acquéreurs qui ne sont ni directement ni indirectement affiliés aux Associés Qualifiés (le «Tiers Acquéreur»), l'Associé Majoritaire devra alors notifier le transfert envisagé par écrit aux autres associés détenant une minorité des parts sociales (les «Associés Minoritaires») pas moins de vingt (20) jours ouvrables avant la date à laquelle la vente est proposée demandant aux Associés Minoritaires de vendre toutes (et non seulement une partie) de leurs parts sociales au Tiers Acquéreur selon les mêmes termes qui s'appliquent à l'acquisition des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire (la «Notice de Drag Along») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception d'une Notice de Drag Along conformément au présent Article 6.1(a), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre, le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along et respecter les obligations découlant de cette notice, pourvu que la vente envisagée ne contrevienne pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au même moment que la vente de la Participation Majoritaire.

(b) Si la Participation Majoritaire est cédée (ou transférée de toute autre manière) en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant), y compris en raison d'une levée d'une sûreté couverte par ledit Document Réservé (le cas échéant), à un ou plusieurs tiers acquéreurs (le «Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques») toute personne autorisée (i) à céder (ou transférer de toute autre manière) ou (ii) à faire céder ou transférer une Participation Majoritaire en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant) (la «Personne Autorisée») sera autorisée à notifier ce transfert aux Associés Minoritaires par écrit au plus tard vingt (20) jours ouvrables suivant la date de ce transfert demandant aux Associés Minoritaires de vendre (ou de transférer de toute autre manière) toutes (et non seulement une partie) leurs parts sociales au Tiers Acquéreur dans des Circonstances Spécifiques selon des termes commerciaux identiques à ceux qui s'appliquent au transfert de la Participation Majoritaire (la «Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques») à condition que dans la mesure la plus large permise par la loi, Mars ne soit pas tenu d'encourir ou remplir toutes responsabilités ou

obligations autres que celles couvertes par une représentation et garantie (representation and warranty) que Mars détient les parts sociales qu'il doit vendre.

Dès réception de la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques conformément au présent Article 6.2 (b), les Associés Minoritaires seront tenus de vendre (ou céder de toute autre manière), le cas échéant, leurs parts sociales conformément à la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques et remplir les obligations découlant de cette notice pourvu que la vente envisagée ne contreviene pas à un Document Réservé (le cas échéant). La vente ou le transfert des parts sociales des Associés Minoritaires doit se réaliser au moment que toute Personne Autorisée peut exiger dans la Notice de Drag Along dans des Circonstances Spécifiques.

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 7.5, les gérants sont nommés et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

7.3 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues ou initiées (le cas échéant) à partir du Luxembourg.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins cinq (5) jours à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence (délai rapporté à douze (12) heures), auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

7.4 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.5 Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée et au moment où Mars est un associé de la Société, le conseil de gérance sera composé d'un maximum de trois (3) membres consistant en un (1) gérant de classe A et un (1) ou deux (2) gérants de classe B.

Un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés Qualifiés (ces gérants étant désignés ci-après les «Gérants Qualifiés») et un (1) gérant de classe B sera nommé à partir d'une liste de candidats proposée par Mars (le «Gérant Mars»).

Mars et les Associés Qualifiés peuvent renoncer pendant un délai qu'ils pourront déterminer à leur droit respectif de nommer des candidats au conseil tel que prévu dans les présents statuts (en partie ou en intégralité). Dans le cas où Mars ou les Associés Qualifiés (selon le cas) décident de mettre fin à cette renonciation et le notifient par écrit à la Société, la Société devra, sans délai à compter de la réception de cette notice, convoquer une assemblée générale des associés pour élire les membres du conseil et/ou recomposer le conseil de gérance.

Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars ne fournissent pas une liste de candidats tel que prévu dans les présents statuts dans les dix (10) jours suivant que demande leur en a été faite par la Société, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas où les Associés Qualifiés ou Mars renoncent ou sont censés avoir renoncé à leurs droits respectifs de proposer des candidats, l'assemblée générale des associés peut librement choisir les membres du conseil, sous réserve du droit des Associés Qualifiés et de Mars de mettre fin à leur renonciation respective.

Les Associés Qualifiés ont le droit de demander la révocation d'un Gérant Qualifié (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le(s) Gérant(s) Qualifié(s) ne peut(peuvent) toutefois pas être révoqués par l'assemblée générale des associés sans l'approbation des Associés Qualifiés.

Mars a le droit de demander la révocation du Gérant Mars (le cas échéant) par décision de l'assemblée générale des associés. Le Gérant Mars ne peut toutefois pas être révoqué par l'assemblée générale des associés sans l'approbation de Mars.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion, étant entendu que si un Gérant Mars a été nommé, ce Gérant Mars sera présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance, sauf lorsque la réunion a été reconvoquée pour la seule raison que ce Gérant Mars n'est pas présent ou représenté et que cette réunion reconvoquée a été dûment convoquée conformément à la loi applicable et aux présents Statuts avec le même ordre du jour.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

7.7 Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.8 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Matières Réservées. Au moment de, et au cours d'une Participation Qualifiée, chacune des matières réservées indiquées ci-dessous (les «Matières Réservées») requiert l'approbation écrite préalable des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société ou par voie d'une résolution des associés conformément à l'Article 10 des présents Statuts par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société. Ces Matières Réservées sont les suivantes:

- la vente des parts sociales de la Société autrement qu'en vertu de l'Article 6.2 des Statuts ou tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) ou la vente de créances en vertu d'un instrument représentatif de dettes des associés tel que prévu dans un Arrangement (le cas échéant) si, en relation avec cette vente de parts sociales ou de créances, Mars doit encourir ou remplir des responsabilités ou obligations autres qu'en vertu d'une représentation et garantie (representation and warranty) qu'il détient les parts sociales qu'il doit vendre;
- l'octroi d'une sûreté ou d'un gage sur un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société, à l'exception d'une sûreté ou d'un gage devant être octroyé en vue de garantir le financement d'une acquisition d'un bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société ou de parts sociales de la Société par un acquéreur potentiel ou toute sûreté octroyée en vertu d'un Document Réservé (le cas échéant);
- des transactions de la Société réalisées en dehors du cours normal des affaires de la Société;
- tout changement apporté aux Statuts de la Société;
- l'émission de parts sociales de la Société, la création d'une option ou d'un droit de souscrire, acquérir ou convertir des valeurs mobilières en parts sociales de la Société et toute autre mesure de la Société qui pourrait résulter en une dilution de l'intérêt économique d'un des associés ou qui pourrait de toute autre manière modifier les participations correspondantes des associés dans la Société;
- un endettement de la Société autre qu'un endettement ou octroi de prêts ou émission d'instruments représentatifs de dettes encouru en vertu de ou en relation avec un Document Réservé (le cas échéant);
- toute modification apportée à un Document Réservé (le cas échéant) tel que prévu et dans la mesure cette modification est spécifiquement permise par un Arrangement (le cas échéant).

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 16. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 17. Définitions.

Arminius Moat	Signifie Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.532
Arminius Peel	Signifie Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.904
Arrangement	Signifie tout pacte ou arrangement d'associés auquel les Associés Qualifiés et Mars sont parties en relation avec la Société (le cas échéant)
Statuts	Signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre
Mars	Signifie Mars Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-2222 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.122
Participation Qualifiée	Signifie la détention par les Associés Majoritaires dans la Société d'un total de soixante-quinze pour cent (75%) au moins du capital social émis dans la Société
Associés Qualifiés	Signifie Arminius Peel et Arminius Moat ou l'un d'entre eux et l'un de leurs successeurs à la suite d'un transfert, d'une main-levée ou tout autre transfert de parts sociales en vertu d'un Document Réserve (le cas échéant)
Document Réserve	Signifie tout document (le cas échéant) qui pourrait être défini comme un Document de Financement dans tout Arrangement (le cas échéant)

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.»

L'associé unique confirme que toutes les résolutions de la Société prises avant la modification et la refonte des statuts telles qu'indiquées dans les présentes resteront effectives et en vigueur et ne devront pas être modifiées, annulées ni affectées de toute autre manière par les présentes résolutions notamment, sans limitation, les changements relatifs à la composition du conseil et les pouvoirs et restrictions relatifs aux prises de décisions.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23017. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104333/602.

(110119041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111432/10.

(110126929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.756.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111434/10.

(110126983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.756.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111435/10.

(110126985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.756.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111436/10.

(110126986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Il résulte des résolutions du 11 juillet 2011 de l'actionnaire unique de la Société que Monsieur Patrick Rooney, consultant, né le 26 août 1961 à Derby (Irlande) résidant au 12, rue de Pleitrang L-5333 Moutfort, a été nommé administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Ali Mehran Khalili-Araghi, démissionnaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111437/15.

(110126999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Il résulte des résolutions du 11 juillet 2011 du conseil d'administration de la Société que Monsieur Patrick Rooney, consultant, né le 26 août 1961 à Derby (Irlande) résidant au 12, rue de Pleitrang L-5333 Moutfort, a été nommé administrateur délégué de la Société, avec pouvoir individuel de signature.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011111438/15.

(110127004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Il est à noter que le siège social des associés suivants:

- CPI Capital Partners Europe, L.P.
- CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P.

est désormais au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2011111443/15.

(110127108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.773.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P. est désormais au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2011111444/14.

(110127123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Decolef Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 143.197.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2010 enregistrés à Redange/Attert, actes civils le 08/07/2011, RED/2011/1411, reçu douze Euros (EUR 12.-). Le Receveur (signé) T. KIRSCH, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Cosita DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011111445/16.

(110127466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.663.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of June,

before Maître Aloyse BIEL, notary, residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

is held:

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A., a public limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated under the denomination MADYA CAPITAL S.A. pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated 12 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 511 of 10 March 2009 and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.663 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, prenamed, dated 25 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 of 2 June 2009.

The meeting is opened at 4.15 p.m. with Mrs Alida Muhovic, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Audrey Lenert, private employee, residing professionally in Esch-sur Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the nominal value from its current value of three hundred ten euro (EUR 310) each down to one hundred euro (EUR 100) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty million euro (EUR 20,000,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred ten (310) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to twenty million thirty-one thousand euro (EUR 20,031,000), through the issue of two hundred thousand (200,000) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, against payment in cash;

3. Subscription and payment;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;

5. Miscellaneous.

II.- That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to reduce the nominal value of the shares of the Company from their current value of three hundred ten euro (EUR 310) each down to one hundred euro (EUR 100) each.

As a consequence the share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) will henceforth be represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Second resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty million euro (EUR 20,000,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred ten (310) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to twenty million thirty-one

thousand euro (EUR 20,031,000), through the issue of two hundred thousand (200,000) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and Payment

The sole shareholder LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit 15,35F, West Tower, Shun Tak Center, 200 Connaught Road Central, Sheung Wan, Hong Kong, recorded with the Companies Registry of Hong Kong under number 37135874-000-09-10-8

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2011,

declares to subscribe all the two hundred thousand (200,000) new shares and to fully pay them up in cash for a total amount of twenty million euro (EUR 20,000,000), entirely allocated to the share capital.

All the two hundred thousand (200,000) new shares are entirely paid up in cash so that the amount of twenty million euro (EUR 20,000,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at twenty million thirty-one thousand euro (EUR 20,031,000) consisting of two hundred thousand three hundred and ten (200,310) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand euro (EUR 6,000).

Whereupon the present deed is drawn up in Esch-sur Alzette, 7, rue Xavier Brasseur, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A.", ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée sous la dénomination MADYA CAPITAL S.A. suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 10 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 144.663 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, prénommée, en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 2 juin 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Madame Alida Muhovic, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des actions pour les réduire de leur valeur actuelle de trois cent dix euros (EUR 310) chacune à cent euros (EUR 100) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à vingt millions et trente et un mille euros (EUR 20.031.000) par l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, contre paiement en espèces.

3. Souscription et libération.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société pour les porter de leur valeur actuelle de trois cent dix euros (EUR 310) chacune à cent euros (EUR 100) chacune.

En conséquence, le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) sera désormais représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à vingt millions et trente et un mille euros (EUR 20.031.000) par l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Hong Kong, having its registered office at Unit 15, 35F, West Tower, Shun Tak Center, 200 Connaught Road Central, Sheung Wan, Hong Kong, inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 37135874-000-09-10-8,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2011,

déclare souscrire les deux cent mille (200.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par des versements en espèces pour un montant total de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les deux cent mille (200.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à vingt millions et trente et un mille euros (EUR 20.031.000) représenté par deux cent mille et trois cent dix (200.310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur Alzette, 7, rue Xavier Brasseur, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MUHOVIC, A. LENERT, F. STOLZ-PAGE et A. BIEL.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/31050. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011109169/175.

(110122309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Tousaciers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3513 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig.

R.C.S. Luxembourg B 20.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 juin 2011

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Antoine LICAUSI, Patrick LICAUSI et Sergio GALBIATI. Leurs mandats viendront à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2014, qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs-délégués, à savoir Messieurs Antoine LICAUSI et Patrick LICAUSI. Leurs mandats viendront à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2014, qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Madame Annette MICHELS. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2014, qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution:

L'assemblée Générale prend note du changement d'adresse de Monsieur Patrick LICAUSI, administrateur-délégué, soit F-57140 WOIPPY, 8, rue Hubert Colinet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011113594/26.

(110129197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SoftExpress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.961.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiten August.

Vor Uns Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Amtssitz in Esch/Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SoftExpress S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145961, gegründet durch eine Ur-

kunde aufgenommen am 22. April 2009 vor der amtierenden Notarin, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1006 vom 14. Mai 2009, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Generalversammlung beginnt um 11.45 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird ernannt Herr Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten nach L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes des zweiten Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten nach L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Absatz eins von Artikel zwei folgenden Wortlaut:

"(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Münsbach."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notarin, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I. Schaefer, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2011. Relation: EAC/2011/10528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111811/48.

(110127811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011111451/11.

(110127506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.